

Infos AEB n° 5

Date : juin 2016

Ce document d'infos AEB remplace désormais le *Keleier*. Pour l'instant, il est intitulé *infos AEB* en attendant de lui donner un nom définitif. Ce dernier est une évolution du *Keleier*. Il diffusera des informations plus détaillées, qui seront celles que vous nous transmettez.

Dès lors, il est impératif pour chacune et chacun de nous faire parvenir ses informations prêtes pour du copié-collé à savoir un texte au format Word « **.doc** » autour de 10 lignes (police 12 ou 13) et une photo intégrée dans le corps du texte. L'ensemble du message occupera ainsi un espace de l'ordre de la demi-page. Il faut éviter de nous envoyer le texte et la photo séparément. De plus, éviter de présenter les textes dans des zones de texte.

L'information que vous voulez diffuser par ce canal devra être pérenne, ou se situer à une date suffisamment longue car la périodicité dépend en partie de la quantité d'informations reçues. L'ensemble devra parvenir par mail à ecrivainsbretons@orange.fr

SOMMAIRE

Michelle BRIEUC	2
Sylvia DEL LUCA	3
DES DATES AEB À RETENIR DÈS À PRÉSENT :	4
CONCOURS DE NOUVELLES AEB 2017.....	5

Michelle BRIEUC

Auteure-Conférencière, membre de la Société des Gens de Lettres (SGDL Paris)

Téléphone : 06.12.48.00.40

Courriel : michelle.brieuc@gmail.com

Faire une conférence est un bon moyen d'intéresser et d'impliquer un auditoire autour d'un sujet. L'objectif est de créer un moment de dialogue, d'information et de débat pour élargir le champ des connaissances autour d'un thème défini, quel qu'il soit. Une rencontre peut s'ensuivre avec des intervenants en adéquation avec le thème proposé, qui réagiront après la présentation, sous la conduite du conférencier.

Le choix du sujet est primordial, il doit être vu sous un angle inédit, en délivrant un discours qui captive le public. C'est du moins ce que je propose :

- un personnage à découvrir, non pas à partir de ce que l'on sait de lui, mais plutôt ce que l'on n'a pas dit, ou peu dit, resté dans le domaine caché ;
- un sujet d'actualité ou d'histoire abordé autrement, sous un aspect moins « officialisé » ;
- un fait de société qui a marqué les esprits et qui mérite une analyse différente.

Aucune intervention ne peut être improvisée. Elle nécessite en amont des recherches approfondies nécessaires pour que les éléments du sujet soient exacts et vérifiables. Un travail laborieux, mais en même temps jubilatoire, notamment lorsque les éléments s'enrichissent les uns des autres et que le thème choisi s'anime au fur et à mesure. Sauf qu'à un certain moment, il faut faire des coupes drastiques pour se maintenir dans la durée de la conférence. Frustrant parfois car il y aurait tant à dire ! Internet, avec ses multiples contenus – formidable banque de connaissances et d'images – est devenu un partenaire obligé car il permet une accumulation de matière pour bâtir l'ossature de l'intervention. S'informer au plus juste sur l'œuvre, l'auteur, l'époque, le fait... est absolument indispensable, ainsi que les anecdotes qui y sont liées. L'animation par des visuels apporte une dynamique, les images se conjuguant harmonieusement avec les mots pour ne pas « endormir » l'auditoire. Il n'y a rien de pire que d'entendre, même d'une façon presque imperceptible, un ronflement... Au fond, il y a du « pédagogue » dans l'action du conférencier qui s'adresse à un public composé d'amateurs mais aussi peut-être de professionnels, auprès desquels il doit adapter son discours. D'où rigueur et précision dans la communication de ses propos, la justesse des mots et leur compréhension, dans un souci de neutralité. Le conférencier en fait s'efface devant le thème, il apparaît comme le rapporteur.

Pour ma part, je prends un grand plaisir à dévoiler la face cachée de personnages, leurs secrets, leurs scandales, mais aussi tout ce qui a participé à faire d'eux ce que l'histoire en a retenu. L'humour est toujours apprécié, que le sujet soit grave ou léger. J'en use sans en abuser, car c'est utile de saisir les réactions de ce public que le conférencier doit satisfaire dans l'esprit d'apprendre tout en s'amusant. La richesse de notre histoire, ses arts, les événements qui l'ont jalonnée, autant de matières à explorer, à transmettre, à échanger, pour mon plaisir autant que celui du public !

Sylvia DEL LUCA

Le manoir de Kerdréan est un bâtiment originel du XIIIème siècle, ancienne résidence d'été des évêques de Vannes. Dans un écrin de verdure niché au bord de l'eau dans le Golfe du Morbihan, à 200 mètres du parcours de golf de Baden, entre Vannes et Auray, proche du Bono, près de la rivière d'Auray, le Manoir de Kerdréan vous accueille pour un séjour hors du commun. Le domaine couvre plusieurs hectares où vous pourrez faire de superbes promenades, au calme et à l'abri du soleil. Que ce soit pour un séjour authentique à deux ou l'organisation de séminaire professionnel ou banquet de mariage, les Abbatices est un cadre unique et atypique. À la fois proche de nombreuses activités de par la proximité du bourg du Bono ou de Baden ainsi que du Pays Alréen et Vannetais, le Manoir de Kerdréan jouit d'un cadre majestueux et préservé, à l'écart du tumulte et de l'effervescence de la région.

Actuellement c'est un Hôtel avec une piscine extérieure, salles de réunion, et un restaurant de caractère au coin d'un feu de cheminée dans une salle authentique tout droit sortie du XIIIème siècle.

Un peu d'histoire sur le beau lieu : Le Manoir de Kerdean

En 1427, le Manoir de Kerdréan s'appelait Kerdréan. Situé au fond de la baie du même nom, en bordure de la rivière d'Auray, près du Golfe du Morbihan. Il dépendait de Plougoumelan (actuellement appelé Plougoumelen). Il appartenait à Yves de Ponstal, Evêque de Vannes, mais la propriété était occupée par Henri de Ponstal. Ce fût Yves de Ponstal, évêque de Vannes qui réveilla le procès de Saint Vincent Férier demeuré en somnolence.

En 1636, Kerdréan appartenait aux Gicquel du Nédo, et le Maoir était habité par Marie Vincente Le Guénédal, et son fils Marc. Ils étaient fermiers ou régisseurs sur les terres dont le fond appartenait aux Gicquel du Nédo, mais que la nation s'était adjugée comme « Biens d'immigrés ».

Marc Le Guénédal était le bras droit de Georges Cadudal dans la région. Il aida Guillemot lorsqu'il s'embarqua pour l'Angleterre après une courte escale à Port Navalo, les gendarmes vinrent l'interpeller en ce lieu, ceci en 1804. Les gendarmes lui disant qu'on avait appris que Guillemot était passé dans le pays, Marc le Guénédal répondit : « c'est possible puisque vous le dites, en tous cas moi je ne l'ai pas vu. ». Se voyant ainsi questionné, le Guénédal craignant les poursuites des républicains disparut du pays pour se cacher.

Le 27 janvier 1800 eut lieu la première perquisition au Manoir de Kerdréan sur la dénonciation de Koble habitant Plougoumelen, et professeur de danse de Vannes en 1773. Cette perquisition ne donna rien.

Le 31 janvier 1800, nouvelle perquisition avec le Général de Vannes, son aide de champ Charron, le chef de Bataillon Faury et la compagnie réunie du département, du capitaine Michelet avec 5 gendarmes et 25 grenadiers. On découvrit une cache dans un mur d'écurie, belle et confortable, avec un lit complet, une table de nuit, des bougies, des ustensiles de cuisine, une trousse de chirurgie, des bouteilles de vin en caisses marquées 41. Tout fut enlevé.

En mai 1803, près du vieux Manoir, on découvrit, dans le village de Kerdref, des armes et des munitions recelées par Honoré Baidel, chef de la chouannerie de Plougoumelen. Le fusil

Chouan trouvé dans l'enclos de Kerdréan lui appartenait et portait les initiales H.B. C'est un gendarme d'Auray qui a précisé ce fait.

En décembre 1803, nouvelle fouille à Kerdréan pour y découvrir l'atelier d'uniformes des armées royalistes, soit le Manoir, soit dans les villages environnants.

Au cours de la Révolution, un soldat bleu fût tué dans la châtaigneraie mais le recteur de la paroisse de Baden jugea plus décent de le transférer dans le cimetière de Baden.

Vers 1850, Auguste Guyot de Salins devint propriétaire de Kerdréan, qui fut habité durant des décennies par les générations successives de cette famille.

À ce jour, l'abbatiale est une Hôtellerie. Et c'est dans ce magnifique lieu, qu'ont eu lieu le marché d'art et le salon des écrivains les 27, 28 et 29 mai 2016. Magnifique week-end qui malheureusement n'a pas accueilli le succès que nous espérions, les problèmes d'essence du moment se faisant sentir. Nous étions une quinzaine d'artisans d'art parmi une trentaine d'écrivains sur ce long week-end. La manifestation a été ponctuée le samedi soir d'une pièce de théâtre, et le dimanche de lectures, atelier pour les enfants et clôturée par des chants d'un auteur compositeur de Séné Luc Padilla.

Malgré cela, nous avons tous apprécié ces bons moments, de nombreux partages, discussions... d'échanges ont eu lieu.

DES DATES AEB À RETENIR DÈS À PRÉSENT :

Vous recevrez en temps utile les invitations et les documents d'inscription.

- **Samedi 10 septembre 2016 : Journée Rencontre dans les monts d'Arrée** sur le thème : « oral et musique au service du livre ». Cette journée aura lieu au Relecq, commune Plonéour Menez, avec la présence notamment de Pascal Lamour.
- **Samedi 15 octobre 2016** : de 14h à 18 h : Remise des Prix Littéraires de l'AEB.
- **Samedi 5 novembre 2016** : toute la journée, **Assemblée Générale de l'AEB**, à Saint Thégonnec (29)



CONCOURS DE NOUVELLES
Association des Écrivains Bretons 2016
« Le phare » en hommage à Henri QUEFFÉLEC



Ar-Men, Kéréon, La Jument.... Ces noms font rêver et frémir tout à la fois. Cathédrales érigées sur la côte ou en pleine mer, à l'assaut des vagues, les phares, de tout temps, ont fasciné les hommes.

L'écrivain breton Henri Queffélec a su, plus que quiconque, les faire vivre dans leur âpreté et leur magnificence.

En hommage au grand écrivain de la mer, l'Association des Écrivains Bretons organise un nouveau concours de nouvelles, intitulé « **LE PHARE** ».



Le récit devra obligatoirement inclure la phrase de l'auteur : « *Le feu d'un phare dans la nuit, c'était beau... Mais qu'elle était donc belle aussi la lampe d'un foyer qui éclaire les vitres* ». Henri Queffélec, « Le phare » Mercure de France, 1975.

Par souci d'ouverture, toute liberté est laissée aux auteurs dans le choix de leur approche : réaliste, historique, psychologique, policier, science-fiction, fantastique, humoristique, etc. l'essentiel étant que le texte apporte un écho fécond au thème proposé. Des contraintes précises de mise en page devront être respectées. Lire attentivement le règlement ci-après.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- 1.** L'AEB organise en 2016 un concours de nouvelles, intitulé « LE PHARE », ouvert à toute personne de plus de 18 ans.
- 2.** La participation au concours est gratuite. Les membres du jury et leur famille proche ne peuvent y participer.
- 3.** Chaque auteur ne peut soumettre qu'un seul texte, original et inédit.
- 4.** Les textes soumis au jury devront obligatoirement :
 - être écrits en français, en breton ou en gallo.
 - posséder un titre propre.
 - ne contenir ni illustration, ni note de bas de page.
 - respecter la forme spécifique de la nouvelle (avec ou sans chute).

- répondre expressément à ces contraintes formelles :
 - texte imprimé en caractères Arial 14, interlignes 1.5, marges 2 cm, format A4.
 - Pages numérotées et titrées (Ex : 1/ 6 - Titre de l'œuvre) en bas à droite de chaque page.
 - Longueur maximale de 6 pages. Ne pas excéder 30 lignes par page.
 - Texte aéré et lisible : alinéas et interlignes.
 - Texte respectant l'anonymat : Le formulaire d'inscription dûment complété est à joindre à l'envoi dans une enveloppe cachetée séparée. Le titre de la nouvelle proposée doit être reproduit lisiblement sur l'enveloppe.

5. La date limite d'envoi des textes, uniquement sous forme papier, est fixée au vendredi 30 septembre–minuit. Ceux-ci sont à adresser à la présidente du jury :

Madame Marie-Anne BLAYO - 5, Avenue Jean Cocteau - 44300 NANTES

6. Les textes soumis au concours seront évalués par un jury composé de professionnels de l'édition, de la littérature et de la culture, membres de l'AEB ou non. Les critères d'appréciation seront les qualités de narration, de style, d'orthographe, de mise en page ainsi que l'originalité de l'œuvre, le respect du sujet et sa pertinence par rapport au thème proposé.

7. Présélection : La présidente du jury présélectionnera un nombre de 15 nouvelles avant le 1^{er} Février 2017.

- Les auteurs de ces 15 nouvelles présélectionnées seront alors invités à faire parvenir un exemplaire de leur œuvre à chacun des autres membres du jury, dont les coordonnées leur seront communiquées en temps et en heure par courriel ou appel téléphonique.

- La délibération du jury final, en concertation avec la Présidente du Jury ayant également droit de vote, aura lieu au plus tard le 1^{er} Avril 2017.

- Les candidats seront ensuite personnellement informés du verdict les concernant. Le jury final retiendra 3 candidats et dévoilera le nom de chaque lauréat le jour d'une cérémonie officielle à laquelle ils seront invités. Chaque auteur ayant présenté un ouvrage au concours sera aimablement convié à y participer. Les trois candidats finalistes s'engagent à être présents à la cérémonie de remise des prix (ou en cas de force majeure, à se faire représenter). La date et le lieu de cette cérémonie seront communiqués dans un délai raisonnable aux auteurs présélectionnés.

- Les nouvelles finalistes et présélectionnées figureront sur le site de l'AEB dans la rubrique particulière de l'année de session. Les photos prises lors de la cérémonie de remise des prix pourront être exploitées au seul bénéfice de l'AEB sans que personne ne puisse s'y opposer. Elles seront mises en ligne ainsi que tout article de presse relatant l'événement.

8. L'Association des Écrivains Bretons publiera une plaquette des meilleures nouvelles soumises au concours. Des fichiers numériques seront alors demandés aux auteurs. Le jury choisira par ailleurs 3 lauréats qui recevront les prix qui seront déterminés par l'AEB et indiqués sur le site ecrivainsbretons.org, prochainement.

9. Les textes ne seront pas retournés à leurs auteurs.

10. L'AEB se réserve le droit de prolonger ou d'annuler le concours en fonction du nombre et de la qualité des textes soumis. Le fait de participer à ce concours implique la pleine acceptation de ces clauses et règlements.